

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Juillet 2021

ORDRE DU JOUR

- 1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL
- 2 – INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX
- 3 – COMMISSIONS COMMUNALES
- 4 - FINANCES
- 5 – SEERC
- 6 – DOMAINE PUBLIC
- 7 - DECISIONS DU MAIRE
- 8 - QUESTIONS DIVERSES

=====

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Présents :

M. FAURE Antoine, Maire

MM. ROUX Marlène, HUGOU Rémy, TERRASSON Marie Christine, VINCENTELLI Patrick - Adjoints.

MM. AUDIBERT Quentin, BONAVENTURE Marie-Françoise, CHEVALAZ Joël, CIOFI Jean-Pierre, DARTUS Monique, DONAT Béatrice, FOTTORINO Régine, JAUBERT Léone Monique, MEYERE Xavier, POCLET Cécile, VIRY Roland - Conseillers.

Absents excusés : MM. LECRUX Christophe.

Mme SANCHEZ Laurianne procuration Mme DARTUS Monique

M. PANTEL Bernard procuration Mme ROUX Marlène

Le quorum requis étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande des volontaires pour assurer le secrétariat de séance, Madame Marlène ROUX se présente et est élue.

1 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 7 JUIN 2021

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors de la séance.

Aucune remarque n'ayant été faite, le procès-verbal est adopté par 16 voix POUR et 2 abstentions (*Quentin AUDIBERT et Béatrice DONAT, n'ayant pas pris part au débat du fait de leur première participation*).

2 – INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS SUITE A DEMISSIONS

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée :

- La démission de Monsieur GENDRY Patrick en date du 21 juin 2021, reçue le 28 juin 2021 par lettre recommandée avec accusé de réception
- La démission de Madame DAUPHIN Christine en date du 28 juin 2021, reçue le 29 juin 2021 par lettre recommandée avec accusé de réception.

- La démission de Monsieur IVORA Gérard en date du 3 juillet 2021, reçue le 7 juillet 2021 par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il est ainsi nécessaire de prendre acte de l'installation de nouveaux conseillers, afin que le conseil municipal soit au complet, soit 19 membres.

Conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code Electoral, ces nouveaux conseillers sont les candidats venant immédiatement après le dernier élu de la liste à laquelle appartenait les élus démissionnaires lors du dernier renouvellement général du conseil municipal, en 2020.

Madame Sylvie VERBORGH, candidate venant immédiatement après le dernier élu de la liste minoritaire "LOU CHANJAMEN A ZAOU, informée de son installation en qualité de conseillère municipale, nous informe par courrier en date du 4 juillet 2021, reçu en Mairie le 6 juillet 2021, ne pas vouloir prendre le poste de conseillère municipale.

Monsieur Quentin AUDIBERT, candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste minoritaire "LOU CHANJAMEN A ZAOU, il appartient au conseil de prendre acte de l'installation comme conseiller municipal de Monsieur Quentin AUDIBERT.

Madame Béatrice DONAT, candidate venant immédiatement après le dernier élu de la liste minoritaire "LOU CHANJAMEN A ZAOU, il appartient au conseil de prendre acte de l'installation comme conseillère municipale de Madame Béatrice DONAT.

Monsieur Christophe LECRUX, candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste minoritaire "LOU CHANJAMEN A ZAOU, il appartient au conseil de prendre acte de l'installation comme conseiller municipal de Monsieur Christophe LECRUX.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Article L.2121-4,

Vu le Code Electoral et notamment son article L.270,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 25 mai 2020,

Vu les démissions de Monsieur GENDRY Patrick, Madame DAUPHIN Christine et Monsieur IVORA Gérard, Considérant la vacance de trois postes de conseiller municipal suite à ces démissions,

Considérant que le conseil municipal doit compter 19 membres,

Le Conseil prend acte de l'installation de :

✚ Monsieur Quentin AUDIBERT en tant que nouveau conseiller municipal, issu de la liste minoritaire "LOU CHANJAMEN A ZAOU", à compter du 30 juin 2021.

✚ Madame Béatrice DONAT en tant que nouvelle conseillère municipale, issue de la liste minoritaire "LOU CHANJAMEN A ZAOU", à compter du 7 juillet 2021.

✚ Monsieur Christophe LECRUX en tant que nouveau conseiller municipal, issu de la liste minoritaire "LOU CHANJAMEN A ZAOU", à compter du 8 Juillet 2021.

3 – COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle :

- Le rôle des commissions municipales qui sont des commissions d'étude, dotées d'un rôle consultatif donnant un avis sur les affaires relevant de leur domaine de compétence, avant examen au conseil municipal. Elles peuvent être formées au cours de chaque séance, pour la durée du mandat ou une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.
- Que le Maire est le président de droit de toutes les commissions.

- Que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Monsieur le Maire précise que le conseil peut décider d'un vote au scrutin secret ou à main levée.

Le Conseil, à l'unanimité, acte pour un vote à main levée.

✚ Commission Finances et Travaux créée par délibération n° 2020-48 le 11 juin 2020 et modifiée par délibération n° 2021-52 du 7 juin 2021 : Monsieur le Maire propose de dissocier cette commission et d'en créer deux distinctes.

- ✓ Commission des Finances :

Il propose que la commission soit composée du Maire et de 5 élus.

Il est également proposé aux nouveaux élus de décider ultérieurement d'intégrer ou pas les différentes commissions, afin de leur laisser le temps de se concerter eu égard à leur récente nomination.

Vote à l'unanimité.

Liste "AUPS POUR DEMAIN" : 4 postes :

Se présentent : MM. Monique DARTUS, Bernard PANTEL, Marlène ROUX, Patrick VINCENELLI.

Liste "LOU CHANJAMEN A ZAOU" : 1 poste :

Elus à l'unanimité.

- ✓ Commission des Travaux :

Il propose que la commission soit composée du Maire et de 6 élus.

Vote à l'unanimité.

Liste "AUPS POUR DEMAIN" : 5 postes :

Se présentent : MM. Joël CHEVALAZ, Jean-Pierre CIOFI, Rémy HUGOU, Bernard PANTEL, Cécile POCKET.

Liste "LOU CHANJAMEN A ZAOU" : 1 poste :

Elus à l'unanimité.

✚ Commission Urbanisme : Il est proposé de créer la commission urbanisme qui serait composée du Maire et de 5 élus.

Vote à l'unanimité.

Liste "AUPS POUR DEMAIN" : 4 postes :

Se présentent : MM. Marie-Françoise BONAVENTURE, Rémy HUGOU, Marlène ROUX, Marie Christine TERRASSON.

Liste "LOU CHANJAMEN A ZAOU" : 1 poste :

Elus à l'unanimité.

Madame DONAT Béatrice demande si des personnes extérieures peuvent assister aux commissions.

Monsieur le Maire précise qu'il peut être demandé l'intervention d'un tiers pour la présentation d'un dossier mais celui-ci ne peut siéger à la commission et prendre part au débat.

Monsieur AUDIBERT Quentin dit que c'est intéressant de faire intervenir des personnes extérieures, des citoyens pour la démocratie.

Monsieur le Maire précise que les commissions municipales ne peuvent être constituées que par des membres élus du Conseil Municipal et qu'elles n'ont qu'un rôle consultatif et non décisionnel. L'information au public est faite après l'examen de la question au conseil municipal.

Monsieur AUDIBERT Quentin dit que l'objet de sa remarque était pour toutes les commissions.

Madame BONAVENTURE Marie-Françoise dit que le conseil municipal est public donc démocratique mais que personne n'est présent.

☞ Commission Jeunesse : Il est proposé de créer la commission jeunesse qui serait composée du Maire et de 7 élus.

Vote à l'unanimité.

Liste "AUPS POUR DEMAIN" : 6 postes :

Se présentent : MM. Joël CHEVALAZ, Xavier MEYERE, Laurianne SANCHEZ, Marlène ROUX, Marie Christine TERRASSON, Roland VIRY.

Liste "LOU CHANJAMEN A ZAOU" : 1 poste :

Elus à l'unanimité.

☞ Commission Culture, Sport, Vie associative créée par délibération n° 2020-47 le 11 juin 2020 : Monsieur le Maire propose de modifier cette commission et d'y adjoindre le volet Tourisme. Elle serait composée de 7 élus.

Vote à l'unanimité.

Liste "AUPS POUR DEMAIN" : 6 postes :

Se présentent : MM. Léone Monique JAUBERT, Xavier MEYERE, Bernard PANTEL, Cécile POCLET, Patrick VINCENTELLI, Roland VIRY.

Liste "LOU CHANJAMEN A ZAOU" : 1 poste :

Elus à l'unanimité.

4 - FINANCES

☞ Subventions aux associations

- ❖ Association Amicale Bouliste Aupsoise : Demande de subvention complémentaire de 800 € pour l'organisation de trois nouveaux concours et palier à la baisse des recettes du fait de l'impossibilité d'organiser le loto de fin d'année en raison du COVID.

Monsieur AUDIBERT Quentin demande si c'est en plus de la subvention 2021.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Adoption à l'unanimité du Conseil.

☞ Tarifs droits photocopies

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération du 28 juin 2002 fixant les tarifs des photocopies, en y incluant pour les associations la gratuité en cas de fourniture de papier dans la limite de 100 copies par an.

Rappel des tarifs :

- Particuliers : Copie N&B A4 0.25 €
Copie couleur A4 1.00 €
- Associations : Copie N&B A4 0.10 €
Copie couleur A4 0.50 €
N&B et couleur Gratuit si fourniture de papier dans la limite de 100 copies

Adoption à l'unanimité du Conseil.

☞ Tarifs location garages La Colle

Monsieur le Maire informe que les travaux de construction des garages situés lieudit "La Colle" sont achevés. Il présente les caractéristiques des garages et contraintes de construction liées aux Bâtiments de France ainsi que leur coût de construction.

Il propose d'établir le prix en fonction du prix du marché, d'informer la population via les différents modes de publication, d'indiquer que les garages sont à usage strictement privé et propose la constitution d'une commission d'attribution.

Le Conseil à l'unanimité, fixe le prix de location à 95 € par mois, crée la Commission d'attribution qui sera composée du Maire et de MM. Marie-Françoise BONAVENTURE, Joël CHEVALAZ, Régine FOTTORINO, Cécile POCKET, Marie Christine TERRASSON.

☞ Restauration monument aux morts

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2021-16 du 25 mars 2021 et explique qu'il y a lieu de modifier les partenaires financiers.

L'opération consisterait à des travaux de restauration des parties endommagées du monument aux morts de 14-18, situé Place Frédéric Mistral (baïonnette, bouquet de lauriers, ...), passivation du monument ainsi que les plaques commémoratives, dont le coût a été estimé à : 11 540 € HT.

Monsieur VIRY Roland demande s'il est prévu de rafraichir les buis.

Monsieur VINCENTELLI Patrick informe que les partenaires financiers ne subventionnent que la partie travaux sur le monument et non l'agencement des plantations.

Le Conseil à l'unanimité, annule la délibération n° 2021-16 du 25 mars 2021 et sollicite l'aide financière du Conseil Régional et de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, la plus élevée possible.

☞ Festivités et animations diverses

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les festivités organisées par le Comité des Fêtes, à l'occasion du 14 juillet et de la fête votive, sont sous la responsabilité de l'association.

La Commune mettra à disposition du Comité des Fêtes le domaine public par convention et précise que la police municipale apportera son concours durant ces festivités.

Unanimité du Conseil.

☞ Ancienne coop vinicole – Transfert subventions

Monsieur le Maire rappelle :

- ✓ La délibération n° 2014-114 en date du 31 juillet 2014, décidant l'acquisition de l'ensemble immobilier, cadastré section G n° 657 et 738, d'une superficie de 5 420 m², sur lequel est édifiée l'ancienne coopérative vinicole.
- ✓ Le projet de reconversion de l'ancienne cave coopérative vinicole par la création d'un « pôle agri-culturel intercommunal », porté par la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV),
- ✓ Le financement obtenu par la CCLGV,
- ✓ La délibération n° 19-02-2020 de la CCLGV en date du 27 février 2020, actant le transfert du projet « Coopérative Agri-culturelle » à la Commune d'Aups et notamment l'étude de faisabilité.

Monsieur le Maire expose qu'afin de poursuivre le projet de coopérative agri-culturelle, il y a lieu de solliciter le transfert des financements acquis par la CCLGV auprès de partenaires financiers, notamment pour la tranche 1 de l'opération intitulée : *Coopérative Agri-Culturelle - Etudes faisabilité*, dont le plan de financement est le suivant :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses prévisionnelles	Montant prévisionnel (HT)	Origine	Montant prévisionnel	%
Etude de faisabilité	32 500,00 €	FEADER/LEADER	17 550,00 €	54%
		Région Paca	8 450,00 €	26%
		Autofinancement public du maître d'ouvrage appelant du FEADER/LEADER	3 250,00 €	10%
		Autofinancement public du maître d'ouvrage appelant du FEADER/LEADER	3 250,00 €	10%
		Total financements publics	32 500,00 €	100%
Total dépenses prévisionnelles	32 500,00 €	Total recettes prévisionnelles	32 500,00 €	100%

Monsieur le Maire précise que le but de ce projet est de faciliter les circuits courts et le développement du territoire.

Madame DONAT Béatrice dit que la coopérative oléicole fait partie du patrimoine auvois et demande si l'on peut conserver ce bâtiment par la réalisation de travaux.

Madame TERRASSON Marie Christine précise que le bâtiment n'est plus conforme aux normes d'hygiène et que la presse est cassée.

Monsieur le Maire précise que l'association ne peut engager les travaux à cause du manque de finances. Une délocalisation pourrait être favorable au dynamisme économique local.

Monsieur AUDIBERT Quentin demande si on connaît déjà des producteurs intéressés par ce projet.

Monsieur le Maire indique que des informations ont été prises auprès d'autres structures identiques et que deux réunions ont été organisées par la CCLGV auxquelles participaient un grand nombre de producteurs. Bien sûr, des réunions seront organisées en y associant les producteurs locaux, pour une réflexion globale sur le projet, mais il ne faut pas le faire trop en amont car risque d'épuisement.

Le Conseil, par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 abstention (*Béatrice DONAT*), acte de transfert du projet de coopérative Agri-Culturelle à la Commune d'Aups et sollicite le transfert des aides obtenues par la CCLGV.

☞ *Collège H Nans – Participation séjour à Ancelle*

Monsieur le Maire présente la demande de participation financière, reçue par mail le 30 juin écoulé, émanant du professeur d'EPS du Collège Henri Nans, concernant un séjour qui s'est déroulé du 21 au 25 juin 2021, à Ancelle.

Madame DARTUS Monique précise qu'elle a pris contact avec Monsieur le Principal du Collège car la demande ne contient pas le dossier financier.

Monsieur le Maire propose de reporter cette question à un prochain conseil, dans l'attente des informations demandées.

Adoption à l'unanimité du Conseil.

5 – SEERC - SUEZ

Les rapports ayant été transmis à chaque élu, Monsieur le Maire en présente les grandes lignes :

☞ *Service Eau : Rapport annuel 2020 soumis à l'approbation du conseil municipal.*

Service de l'Eau – Contrat du 1/07/17 au 31/03/23

- Longueur du réseau : 40.4 km = à 2019

- Nombre d'habitants desservis : 3 629 en ↗ (3 523 en 2019)
- Nombre d'abonnés : 1 718 en ↗ (1 695 en 2019)
- Nombre de branchements : 1 914 en ↗ (1 905 en 2019)
- Branchements en plomb : 83 en ↗ (49 en 2019 et 54 en 2018)
(*Détail par rue plus indiqué*)
- *Stockage de l'eau : (Pour mémoire car plus indiqué)*
 - Réservoir des Anges de 1 000 m3 et la bache de reprise des Aires de 250 m3*
 - Réservoir de Moissac de 2 100 m3*
 - Réservoir de Régusse de 1 500 m3*
- Sites de production et volumes **Pas de détail des volumes par site**
 - Total volume d'eau importée : **253 455 m3** (248 760 m3 en 2019 soit ↗ **1.89 %**)
Plus de possibilité de distinguer la production locale de la production extérieure
- Volume consommé : **202 599 m3** en ↘ -0.40 % (203 409 m3 en 2019)
- Par rapport au volume d'eau importé ☞ pertes en réseau de 50 856 m3 (soit ↗ 12.14 %)
- Rendement technique du réseau : 79.93 % en ↘ (81.77 en 2019)
- Consommation électrique des installations : **7 264 en ↗** (4 723 en 2019) (8 071 en 2018)
(+ 25.3 % sur le débitmètre des Aires et + 55 % sur le surpresseur RD77)
- Volume facturé : **190 034 m3** en ↗ + 4.39 % (182 878 m3 en 2019)
- Prix du service de l'eau pour 120 m3 :
381.70 € soit une moyenne de 3.18 € le m3 pour mémoire 2020 : 374.38 € soit 3.12 € le m3
(Part Suez + 3.24 % - Part Commune 0% - Part Agence de l'eau + 4.29 %)

Remarques :

☞ *Plus de détail sur les volumes d'eau importée par site de production.*

☞ *Baisse du rendement réseau*

☞ *Inventaire patrimoine – Canalisations : Toujours 2 kms de réseau dont le diamètre et le matériau sont inconnus.*

☞ *Branchements en plomb : Augmentation du nombre 83 en 2020 contre 49 en 2019*

☞ *Baisse du nombre d'analyses sanitaires*

☞ *Dans bilan clientèle (3.4.2), le total du volume facturé est différent de celui indiqué dans les chiffres clés (1.2) et dans le chapitre 3.1.4*

Le Conseil à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport du service d'eau potable de l'exercice 2020, sous réserve de la prise en compte des observations ci-dessus par SUEZ.

☞ *Service Assainissement : Rapport annuel 2020 soumis à l'approbation du conseil municipal.*

Service de l'Assainissement - Contrat du 1/07/17 au 31/03/23

- Capacité nouvelle station : 5 500 équivalents habitant – Mise en service en 2014
(ancienne station : 3 000 équivalents habitant – Mise en service en 1973)
- Longueur du réseau : 14 585 ml en ↘ (14 641 ml en 2019 et 14 630 ml en 2018)
- Nombre d'habitants desservis : 2 467 en ↘ (2 876 en 2019)
- Nombre d'abonnés : 1 168 en ↗ (1 155 en 2019)
- Nombre de regards sur le réseau : 346 en ↗ (337 en 2019)
- Volume reçu : **134 945 m3** en ↘ -16.10 % (160 813 m3 en 2019)
- Volume traité : **132 569 m3** en ↘ -16 % (157 877 m3 en 2019)
- Pas d'évacuation de boues en 2020
- Volume facturé : **107 770.50 m3** en ↗ + 4.9 % (102 751 m3 en 2019)
- Consommation électrique des STEP (nouvelle) : 464 160 kWh (476 568 en 2019)
- Consommation électrique des STEP (ancienne) : Pas d'indication kWh (693 en 2019)
- Prix du service de l'assainissement pour 120 m3 :

367.07 € soit une moyenne de 3.06 € le m³ (+ 2.49 %) pour mémoire en 2019 : 358.16 € soit 2.98 € le m³
(Part Suez + 3.52 % - Part Commune 0% - Part Agence de l'eau 0 %)

6 – DOMAINE PUBLIC

- ☞ Demande emplacement camion pizza
- ☞ Demande emplacement vente légumes

Monsieur le Maire présente les demandes déposées en vue de l'obtention d'un emplacement sur la commune :

- Pour son camion pizza.
- Pour une activité de vente de fruits et légumes

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité, que les intéressés sollicitent un emplacement sur les marchés hebdomadaires.

Monsieur Rémy HUGOU quitte la séance et donne procuration à Monsieur Antoine FAURE.

7 – DECISIONS DU MAIRE

☞ Tx Aménagement aire de stationnement la Colle :

- Sous-Traitance : Réalisation de béton désactivé à l'entreprise ACTISOLS PROVENCE pour un montant de 32 000 € HT
- Sous-Traitance : Revêtement en enrobé et en stabilisé à l'entreprise EIFFAGE ROUTE GRAND SUD pour un montant de 25 000 € HT
- Sous-Traitance : Aménagement d'espaces verts à l'entreprise BOIS ET JARDINS pour un montant de 13 000 € HT
- Avenant 1 au Lot 1 : Entreprise URBAVAR pour un montant de + 73 465.30 € HT
- Avenant 1 au Lot 2 : Entreprise SONZA pour un montant de + 2 975.00 € HT
- Avenant 1 au Lot 4 : Entreprise TRIANGLE CHARPENTES EN BOIS, pour un montant de + 994.21 € HT
- Avenant 1 au Lot 5 : Entreprise MENUISERIE PIERLOT, pour un montant de 0.00 € HT
- Avenant 1 au Lot 6 : Entreprise SEGER PEINTURE, pour un montant de - 1 277.50 € HT

☞ Tx de vidéoprotection : Affermissement du point 1 de la tranche conditionnelle : Jardin d'enfants.

8 – QUESTIONS DIVERSES

- Questions orales : NEANT

La séance est levée à 20 heures 10.

Le secrétaire,
Marlène ROUX

Le Maire,
Antoine FAURE